

Association Sportive Automobile Francophone

Fédération reconnue par l'Exécutif
de la Fédération Wallonie-Bruxelles



ASAF NEWS

Annexes aux Prescriptions sportives de l'ASAF

ANL du 5 mai 2025

Décisions de l'Organe d'administration du 13 février et du 10 avril 2025 concernant :

- Les voitures ouvreuses en courses de côte et Montées historiques
- CCT : Nombre de contrôleurs techniques en slalom
- Règlement sportif général : contrôle des documents

REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE COTE ET SPRINT

3.6. OUVERTURE ET FERMETURE DU PARCOURS

Un véhicule muni d'un drapeau rouge effectuera obligatoirement une montée avant le premier véhicule de compétition de chaque série. Cette manœuvre a pour but de fermer le parcours et prévenir de l'arrivée des premiers concurrents. Ce véhicule stationnera en haut de la côte durant la durée de la série. En fin de série, un véhicule muni d'un drapeau vert ouvrira la route pour le retour au parc des concurrents.

Un drapeau rouge fermera le parcours après chaque passage d'un drapeau vert ou après une interruption prolongée (+ de 15 minutes).

Les préposés à ces véhicules devront être constitués de **licenciés annuels** "Officiels" ou "Pilotes". Leur rôle PRINCIPAL sera de contrôler la sécurité en général (active, passive, participants et, particulièrement l'emplacement des spectateurs) et de résoudre les derniers problèmes éventuels. Ces véhicules qui rouleront à ALLURE MODEREE seront des voitures "banalisées", non pourvues d'attributs de compétition* (sauf une protection du carter éventuelle) et auront à son bord, deux personnes mandatées par l'organisateur (les mêmes pendant toute la durée du meeting). Seul, un cas de force majeure (jugé comme tel par le Collège des CS), pourrait amener la direction de Course à procéder au remplacement de l'une de ces personnes. Ce changement, officialisé par le collège des CS, devra faire l'objet d'une communication de la Direction de course qui sera éditée et affichée en bonne et due forme. Ces voitures « drapeau rouge et vert » seront reprises sur la liste des pilotes qualifiés et leurs occupants y seront identifiés avec leur numéro de licence.

Tout organisateur contrevenant à ces impositions se verra sanctionné par une amende automatique de **250 €**.

NB : Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration.

CONSEIL DU COLLEGE DES COMMISSAIRES TECHNIQUES

ART. 11. NOMBRE DE C.T. PAR EPREUVE

Discipline	Commissaires techniques	Secrétaire(s)
Auto-cross/Kart-cross	2	1
Rally Kart-cross	2	1
Circuit Vitesse	3	1
Course de Côte/Sprint	2	1
Montées/Sprint en Or	2	1
Montées/Sprint Historiques	2 à 4	1
Karting	3	1
Rallye d'orientation	1	
Rallye de régularité	1	1
Historic Rally Stage (*)	2 par file	1 par file
Historic Rally Festival (*)	2 par file	1 par file
Rallye B, B-Short (*)	2 par file	1 par file
Rallye Regularity VHRS (*)	2 par file	1 par file
Rallye-Sprint (*)	2 par file	1 par file
Slalom	2 ou 3(**)	1
Incentives, Démo's Vintage	1 à 2	1
Self Regularity Vintage	2 à 3	1
Journée "Découverte" & Essais privés	1	1
Journée "VIP"	1	1
Shake Down	1	1

(*) Dans ces disciplines, il conviendra d'ajouter, à ces chiffres, le président de collège qui aura pour rôle de coordonner les vérifications.

(**) Un contrôleur technique supplémentaire sera prévu dans la discipline slalom comptant plus de 60 inscrits. L'organisateur devra prendre contact avec le responsable de la commission technique pour l'en informer.

Attention :

- Lors des épreuves, les Vérifications Techniques s'organiseront en file(s) parallèles (le nombre de files à prévoir sera déterminé par l'organisateur en fonction du nombre d'engagements reçus. Cette information sera transmise au Responsable du CCCT avec copie au Secrétariat de l'ASAF afin de pouvoir ajuster et officialiser la composition du Collège). **Par file, on prévoira deux CT et un Secrétaire. Le Président de Collège assurera, quant à lui, la coordination générale des VT.**

N.B. : Il sera autorisé une ou plusieurs file(s) en fonction de la superficie des locaux ou surfaces extérieures dédiées aux contrôles et du nombre d'engagés prévus. Cette modalité sera décidée par l'organisateur, en concertation avec la Commission Technique de l'ASAF. Il va de soi que cette concertation doit intervenir suffisamment tôt pour que le nombre de personnes requises pour effectuer ce contrôle soient désignées officiellement et puissent prendre leurs dispositions.

- Pour les épreuves se déroulant en plusieurs jours, il y a lieu d'obligatoirement de prévoir la présence du Président du collège des CT, d'un contrôleur technique* et d'un secrétaire le jour de l'épreuve.
*Sauf en Incentives et en Démo's Vintage
- En outre, en Rallye de type "B" et "B-Short", un Commissaire supplémentaire est à prévoir pour le contrôle des pneumatiques (**à l'entrée ou au sortir des ES**).

REGLEMENT SPORTIF GENERAL

3.6.1.4 Contrôle des documents

Le contrôle des licences et du permis de conduire s'il est requis, est sous la responsabilité, d'une part, de l'organisation, dès la réception des bulletins d'engagement et, d'autre part, du Collège des CS désigné à l'épreuve. Il en va de même des documents d'identité (C.I. ou extrait d'acte de naissance), notamment en vue de s'assurer que l'âge requis dans la discipline ou la catégorie, est bien atteint.

A cette fin, pendant la durée des épreuves ou manifestations des disciplines en rallye, en rallye-sprint et en B-Short, les participants confieront leurs licences à l'organisateur afin de permettre la détection des erreurs ou anomalies par la Commission Sportive. Elles pourront être récupérées par leurs titulaires en fin d'épreuve/manifestation ou dès l'éventuel abandon auprès des contrôleurs techniques.

En ce qui concerne précisément les licences et les demandes de Titres de participation rentrés à l'organisateur, elles seront également contrôlées - systématiquement ou aléatoirement - par le Commissaire Sportif dévolu à cette fonction, étant entendu qu'avant de signer la liste des qualifiés pour officialisation, il est préférable, pour lui, de s'assurer de l'identification des concurrents et du fait qu'ils possèdent la licence adéquate, au vu de la discipline et du matériel utilisé.

Pour l'Organe d'Administration,

Laurent WALBRECQ
Président

Katia LIEMANS
Secrétaire Générale